

// Procès-verbal

Association Région Valais romand – Assemblée générale

Date 05.12.2024
Heures début > fin 11h00 > 12h15
Lieu Vétroz, Salle de l'Union
Rédacteur Frank Michellod

Présents selon liste déposée au secrétariat

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Bienvenue – contrôle des présences – acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2024
4. Taxe au sac – Convention 2026-29 – décision
5. Budget 2025 – décision
6. Présentation de Lignum Valais – promotion des constructions en bois
7. Parole aux invités
8. Divers



1. Bienvenue – contrôle des présences – acceptation de l'ordre du jour

En ouverture de séance, le Président Philippe Varone salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie la Commune de Vétroz et son Président pour l'accueil.

La liste des présences est disponible auprès du secrétariat.

La parole est donnée à Olivier Cottagnoud, Président de la Commune de Vétroz. Après un bref historique de sa commune, il s'arrête sur la mesure d'agglomération de traversée du village de Vétroz. En conclusion, il remercie l'Antenne pour les quatre ans passés au sein du Comité et encourage les communes à la contacter afin de bénéficier de ses nombreuses compétences. Il se réjouit de constater la dynamique positive instaurée depuis 2019. Arrivé au terme de son allocution, il souhaite une bonne assemblée à tous les participants.

Le Président remercie Olivier Cottagnoud pour son engagement au sein du Comité de l'Antenne et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Philippe Varone soumet ensuite l'ordre du jour pour approbation.

Décision : L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Nomination des scrutateurs

Sur proposition du Président, l'assemblée nomme deux scrutateurs :

- Caroline Huguenin, Conseillère municipale à la Commune de Finhaut ;
- Pierre Zoppelletto, Président de la Commune de Port-Valais.

2 / 8

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2024 est soumis pour approbation.

Décision : Sans remarque, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Taxe au sac – Convention 2026-29 – décision

Philippe Varone cède la parole à Grégory Carron, Directeur de l'Antenne Région Valais romand.

Le Directeur de l'Antenne rappelle quelques données statistiques au sujet de la rétrocession de la taxe au sac pour l'année 2023 :

- **8'259'810** sacs vendus eq. 35L à HTCHF 1.576 ;
- **40'980** tonnes de déchets dans les sacs taxés ;
- **13'037'765** taxe rétrocedée en HTCHF ;
- **4.6** kilos par sac de 35L (rapport OFEV) ;
- **148** kilos incinérés / an / personne (rapport OFEV) ;
- **31** sacs eq. 35L / an / personne (Valais romand).



Il rend notamment attentif aux chiffres suivants :

40'980
(nombre de tonnes de déchets dans les sacs taxés)
Divisées par
4.6*
(nombre de kilos par sac de 35L selon le rapport de l'OFEV)
=
8'908'696
(nombre de sacs vendus eq. 35L à HTCHF 1.576)
soit
14'040'105
(montant de la taxe qui aurait dû être rétrocédée en HTCHF)
contre
13'037'765
(montant effectivement rétrocédé en HTCHF)

** Avec 286'447 EqH (Équivalent habitant) pour 40'980 tonnes, le poids moyen pour le Valais romand est de 143 kg/EqH ramenés à 31 sacs par EqH. cela correspond au 4.6 kg par sac de 35L*

Le Directeur informe que cette différence de HTCHF 1 million est dû aux sacs noirs, aux sacs contrefaits et aux erreurs des transporteurs. Ce montant représente l'équivalent d'un mois de taxe. Le Comité de l'Antenne est préoccupé par cet état de fait et cherche des solutions pour diminuer cette différence.

3 / 8

Le Président liste ensuite les responsabilités de chaque entité selon la Convention :

Communes :

- Réduire les quantités de déchets ;
- Organiser le tri, la collecte, le transport, le stockage provisoire et le traitement des déchets urbains ;
- Encourager la valorisation des déchets ;
- Assurer l'autofinancement des coûts et autres frais communaux dus à la gestion des déchets ;
- Fixer le montant de la taxe de base et la percevoir auprès de ses débiteurs.

Usines :

- Accueillir, traiter et valoriser les déchets ;
- Apporter un conseil technique ;
- Transmettre les tonnages récoltés par chaque commune à l'Antenne.

Association Région Valais romand :

- Fixer le prix des sacs ;
- Déterminer la méthodologie de rétrocession de la taxe ;
- Encaisser et rétrocéder l'intégralité de la taxe ;
- Effectuer les contrôles et en répondre vis-à-vis des communes.



Il rappelle ensuite que 58 communes du Valais romand sont concernées par la taxe au sac. La Convention actuelle entre les communes et l'Antenne court jusqu'au 31 décembre 2025. Il relève que les pratiques communales ne sont pas harmonisées, de même que les pratiques des usines. Il note finalement que 2'760 tonnes de déchets incinérables échappent à la taxe.

Philippe Varone remémore les objectifs fixés lors de la dernière assemblée générale :

1. Confirmer la volonté de poursuivre avec un système commun ;
2. Déterminer des exigences techniques concernant les pesages ;
3. Valider une méthodologie de rétrocession de la taxe au sac ;
4. Formaliser un nouveau projet de Convention entre les communes et l'Antenne.

Tous ces buts ont été atteints et ont abouti au projet de Convention présenté ce jour.

Le Président rappelle que plusieurs méthodes de calcul ont été proposées et abandonnées, en raison d'un manque de fiabilité des données publiques. Afin d'assurer une continuité du dispositif en place, une nouvelle Convention a été transmise aux membres de l'assemblée générale préalablement à la séance sous la forme de comparatif détaillé. Ce projet intègre l'essentiel des demandes et points d'attention formulés par les communes. En effet, la Convention 2026-29 confirme la poursuite d'un système régional harmonisé. La méthodologie de calcul de la rétrocession intégrera désormais les déchets alimentaires des ménages privés. Des exigences quant à la pesée des ordures ménagères et des déchets alimentaires ont été définies. La responsabilité des communes dans le suivi des données a été établie. De son côté, le devoir d'action et de contrôle de l'Antenne a été renforcé.

Le Président donne la parole à l'assemblée pour toute question.

Discussions

Nicolas Pralong, Président de la Commune de Saint-Léonard, exprime le désaccord de sa commune quant à la méthodologie de calcul, tout en précisant que sa commune ne s'oppose pas au système de rétrocession harmonisé. Il précise que lors des simulations précédentes, la Commune de Saint-Léonard se retrouvait parmi les communes bénéficiant d'un changement de méthodologie de calcul. Cependant, avec la dernière simulation, elle se retrouve parmi les communes perdantes. Il exprime dès lors son désaccord sur la forme. De plus, il estime ne plus être légitime pour justifier une augmentation de la taxe de base auprès de la population. Pour cette raison, il relève que la solution pour équilibrer les comptes autofinancés serait l'augmentation du prix du sac. Pour toutes ces raisons, la Commune de Saint-Léonard s'abstiendra lors du vote.

Le Président rappelle que l'objectif commun est de baisser le poids du sac. Il affirme que le Comité a abordé la question du prix du sac et ne s'estime pas prêt pour proposer une adaptation. Le sujet sera rediscuté lors de la prochaine législature. Il ajoute que l'autonomie communale entraîne des difficultés d'harmonisation des pratiques. Il estime important d'améliorer la qualité des données avant d'annoncer une nouvelle hausse de taxe à la population.

Le Directeur met en avant l'importante disparité entre les communes au niveau des comptes autofinancés. Le prix du sac qu'il faudrait fixer afin d'atteindre l'auto-financement varie fortement selon les communes. Dans un premier temps, il suggère de focaliser les efforts sur la diminution du montant qui échappe à la taxe, et aussi sur les aspects logistiques. Il précise également que les simulations se basent sur des évaluations et que seuls les chiffres communiqués par les communes peuvent être considérés comme exacts. Un important travail doit également être réalisé au sein des communes afin d'identifier les possibilités d'optimisation du processus.



La parole n'étant plus demandée, il soumet au vote de l'assemblée le texte de la Convention 2026-29.

Résultat du vote :

- 44 voix pour ;
- 1 voix contre ;
- 1 abstention.

Décision : le projet de Convention 2026-29 sur la gestion régionale de la taxe au sac à ordures ménagères est accepté par la majorité des membres présents.

5. Budget 2025 – Décision

Grégory Carron présente le budget 2025 de l'Antenne. Celui-ci se décline comme suit :

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Revenus (CHF)	Charges (CHF)	Revenus (CHF)	Charges (CHF)	Revenus (CHF)	Charges (CHF)
Exploitation générale	2 282 700	-2 373 370	2 407 500	-2 577 650	2 223 388	-2 373 128
Résultat d'exploitation	-90 670		-170 150		-149 740	

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2022
Produits	2 282 700	2 407 500	2 223 388
Contributions des communes	845 700	815 000	805 335
Contributions et mandats du Canton	976 000	1 010 000	972 686
Autres mandats pour collectivités publiques	427 000	467 500	339 201
Contributions de tiers sur projets	34 000	45 000	28 970
Autres produits	-	70 000	71 485
Produits financiers	-	-	5 770

5 / 8

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Charges d'exploitation et d'administration	-2 045 220	-2 093 500	-1 933 896
Salaires	-1 480 000	-1 515 000	-1 378 487
Charges sociales	-316 720	-319 000	-299 962
Charges du comité	-33 000	-33 000	-30 061
Frais formation et autres frais de personnel	-30 000	-30 000	-34 134
Frais de déplacement et de représentation	-25 000	-29 000	-24 039
Loyer, charges et entretien	-71 000	-67 000	-70 008
Assurances commerciales	-3 500	-3 500	-3 526
Téléphone, fax, portables	-8 500	-8 500	-9 322
Frais de port	-1 000	-2 000	-1 254
Maintenance et frais informatiques	-30 000	-30 000	-30 697
Frais divers d'administration (papeterie, impressions)	-5 000	-5 000	-5 415
Communication	-30 000	-40 000	-29 796
Abonnements, publications, cotisations	-5 000	-5 000	-11 566
Honoraires de fiduciaire	-6 500	-6 500	-5 623



	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Charges des projets	-258 000	-360 000	-382 662
Prestations selon plan d'actions	-20 000	-10 000	-51 903
Intelligence territoriale	-60 000	-55 000	-77 389
• Plateforme intercommunalités	-20 000	-20 000	-27 470
• Serveur "données" (stockage et accès données statistiques)	-25 000	-20 000	-49 917
• Cockpit énergie	-5 000	-5 000	-
• Mandat externe détermination indicateurs données communales	-10 000	-10 000	-
eGov	-48 000	-50 000	-71 397
• Plateforme nexAdmin + évtl "Anibis des communes"	-18 000	-20 000	-54 289
• Cyberadministration : accompagnement spécifique, formation commune	-10 000	-10 000	-
• Cyberadministration : mandats d'experts pour fiches thématiques	-20 000	-20 000	-17 107
Interface numérique (aide à la décision)	-130 000	-245 000	-181 973
• Frais annuels de maintenance et d'hosting	-10 000	-10 000	-
• Implémentation SmarTer "communes" pour projets communaux	-	-155 000	-
• Implémentation du projet "Quartiers" sur SmarTer (stat. communales)	-95 000	-55 000	-
• 3x Packs d'entretiens : améliorations « expérience utilisateurs »	-25 000	-25 000	-
À reporter	-258 000	-360 000	-382 662

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Charges des projets	-305 000	-452 000	-410 763
Reporté	-258 000	-360 000	-382 662
Vivre et travailler en Valais	-32 000	-77 000	-7 779
Déchets urbains	-5 000	-5 000	-10 901
Veille stratégique et veille légale	-5 000	-5 000	-9'420
Charges extraordinaires	-5 000	-5 000	-
Charges d'amortissements et charges financières	-23 150	-32 150	-28 468
Amortissements	-23 000	-32 000	-28 342
Frais bancaires	-150	-150	-126

Provision au 31.12.2023 : CHF 70'000.-
Capital au 31.12.2023 : CHF 2'539'071.-
Trésorerie au 31.12.2023 : CHF 2'186'661.-

6 / 8

Grégory Carron conclut que le budget présenté est déficitaire. Cependant, il s'agit d'un déficit contrôlé. Il ajoute qu'en 2018, le bilan de l'Antenne se montant à CHF 1,7 million. En 2024, le capital excède les CHF 2 millions.

Décision : L'assemblée générale approuve à l'unanimité des membres présents le budget 2024 de l'Association Région Valais romand tel que présenté. Le montant de la cotisation pour 2025 reste fixé à CHF 3.-/habitant.

6. Présentation de Lignum Valais – promotion des constructions en bois

Le Président cède la parole à Vincent Riesen, Président de Lignum Valais.

Vincent Riesen remercie le Président pour l'invitation et exprime de pouvoir exposer les activités de Lignum aux communes. Il rappelle que Lignum est l'organisation faitière de l'économie suisse de la forêt et du bois.

Le contenu de sa présentation est disponible en annexe.

Philippe Varone remercie Vincent Riesen pour son intervention.



Jacques Berra, membre du Comité de Lignum Valais, attire l'attention de l'assemblée sur la RTP IV. En effet, il regrette qu'un nombre important de bois soit laissé en forêt, par manque de moyens financiers. Il estime que CHF 2 millions manquent afin que les triages puissent traiter les bois de protections. Le Canton a récemment proposé aux triages soit de traiter un nombre d'hectares inférieur à un prix acceptable, soit de traiter une plus grande surface à un prix moindre. Cette situation est loin d'être idéale. Il affirme qu'il est difficile de se faire entendre au niveau politique. Il serait néanmoins important de pouvoir traiter ces hectares et assurer la bonne santé des forêts de protection. Des discussions sont toujours en cours.

7. Parole aux invités

La parole est donnée à Adrian Zumstein, Chef de service du Développement territorial.

Il remercie l'Antenne pour la collaboration fructueuse. Il se réjouit de poursuivre cette collaboration dans le futur. Il précise que le contrat de prestations passé avec l'Antenne concerne la stratégie en lien avec les zones d'activités économiques (ZAE) et les différents programmes d'agglomérations et plans directeurs intercommunaux.

Il passe ensuite en revue les différents défis en cours avec les communes.

Tout d'abord, il mentionne la révision globale des plans d'affectations de zones (PAZ). Le calendrier prévoit de conclure le processus pour mai 2026. Cependant, le SDT est en contact avec la Confédération pour analyser les conséquences en cas de retard et éviter des surprises. Une réponse de la Confédération est attendue pour mai 2025. De plus, le Canton doit effectuer un monitoring. Dans ce sens, les données des communes sont essentielles. Un premier lot a été analysé lors du dépôt du périmètre d'urbanisation. Le dépôt de l'avis de principe permettra ensuite de déterminer une vision claire. Il invite les communes à déposer leur dossier rapidement et demande de la compréhension en ce qui concerne la durée de traitement de ces derniers.

7 / 8

Ensuite, il annonce qu'une procédure de consultation sera lancée en février 2025 au sujet de la modification des différentes fiches du Plan Directeur cantonal (PDC). Il mentionne plus particulièrement trois fiches concernant les communes :

- La fiche C4 en lien avec les ZAE ;
- La fiche A5 a) en lien avec les mayens ;
- La fiche A5 b) en lien avec les hameaux.

Le calendrier prévu est le suivant :

- Fin du premier semestre 2025 : validation par le Conseil d'Etat ;
- Novembre 2025 : approbation par le Grand Conseil ;
- Début 2026 : mise en œuvre.

Finalement, il informe que la révision sur la loi cantonale sur l'aménagement du territoire sera prochainement mise en consultation. L'objectif est une mise en œuvre pour le début 2026.



8. Divers

Le Président informe qu'Aurélié Défago quitte le Comité de l'Antenne. En effet, elle rejoindra la Confédération dès le 1^{er} janvier 2025. Philippe Varone la remercie pour sa collaboration et son engagement au sein du Comité. Une attention particulière lui est remise.

Aurélié Défago remercie en retour l'Antenne pour les quatre années passées au sein du Comité. Elle a pu constater la plus-value que l'Antenne apporte au Canton. Elle affirme que l'Antenne permet l'intelligence collective, améliore les échanges et permet les synergies. De plus, par ses projets, elle apporte l'innovation dont l'administration publique a besoin.

Philippe Varone remercie Adrian Zumstein qui a accepté de remplacer Aurélié Défago au sein du Comité de l'Antenne jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La parole n'étant pas demandée, Philippe Varone réitère ses remerciements à l'ensemble des membres du Comité et des collaborateurs de l'Antenne pour leur engagement durant l'année écoulée. Il réserve un mot particulier aux élus quittant leur fonction en fin de législature. Il clôt l'assemblée à 12h15.

Frank Michellod

Assistant de direction